



TRAVAILLER MALADE ou PERDRE SON SALAIRE !

Le jeudi 20 mars 2025, on se mobilise !

À partir du 1er mars 2025, l'article 189 de la loi de finance 2025 actera une baisse sur le traitement indiciaire des fonctionnaires placés en congé maladie ordinaire durant les trois premiers mois.

C'est une double peine pour les fonctionnaires, en plus de la journée de carence !

Ainsi, un fonctionnaire en congé maladie ordinaire percevra non plus l'intégralité de son salaire pendant les 90 jours, **mais seulement 90% de son traitement, soit 10% de perte par jour !**

Ce que je vais perdre en cas de maladie

Catégorie C (Adjoint administratif, technique, animation...) - échelon 6, indice majoré 371

- 1 jour de carence : -60,87€
- 7 jours d'arrêt : -97,41€
- 1 mois d'arrêt : -237,43€

Catégorie B (Rédacteur, animateur, technicien...) - échelon 6, indice majoré 386

- 1 jour de carence : -63,33€
- 7 jours d'arrêt : -101,34€
- 1 mois d'arrêt : -247,02€

Catégorie A (Attaché, Ingénieur territorial) - échelon 6, indice majoré 545

- 1 jour de carence : -89,43€
- 7 jours d'arrêt : -143,09€
- 1 mois d'arrêt : -348,78€



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Jeudi 20 Mars 2025 : 12h30 - 18h30
Salle du Conseil - 6e étage

UNE ATTAQUE CONTRE TOUS LES AGENT.ES

La maladie n'est pas un choix, elle peut frapper tout le monde à tout moment. La création de la Sécurité sociale visait à garantir la solidarité et à permettre à chacun de se soigner dignement

LES FEMMES SERONT PARTICULIEREMENT TOUCHEES

Elles représentent 64,13% des effectifs de notre collectivité et occupent des postes où leur santé physique et mentale est mis à mal par des conditions de travail inadaptées, une méconnaissance des spécificités féminines et occupent des métiers féminisés (ATSEM, auxiliaires de puériculture, éducatrices, animatrices, secteur social...). Elles seront deux fois plus impactées par cette loi comme nous le montre le rapport social unique de notre collectivité concernant le nombre de jours d'arrêts maladie dans ces filières.

NOUS EXIGEONS :

- **Le refus d'application de cette mesure par notre employeur**
- **La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers**
- **Le respect des obligations en matière de santé et sécurité au travail**



LA CGT des TERRITORIAUX DE PANTIN
appelle à une AG pour tous les agent.es sera présente toute la journée pour répondre à vos questions et vous informer.

**Construisons ensemble le rapport de force
pour faire pression et obtenir le retrait de
cette mesure injuste !**

Je me syndique à la CGT

